

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 30 janvier 2018 à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-~~troisième~~ convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

PREMIERE PARTIE

REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

1. Le bilan des besoins sociaux rencontrés en 2017 et présentation du nouveau service relais des aînés.
2. Approche du nouveau type d'accueil en « ILA familles »

DEUXIEME partie

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :

1. Zone de Police des Arches – Approbation de la dotation 2018
2. Zone de secours « NAGE » – Approbation de la dotation 2018
3. Reprise de mandats suite à la récente démission de Mr le Bourgmestre
4. Approbation d'un protocole d'accord relatif aux sanctions administratives en cas d'infractions mixtes commises par des majeurs

Approbation d'un protocole d'accord relatif aux sanctions administratives en cas d'infractions à l'arrêt et au stationnement

5. Révision du Règlement visant la mise à disposition de matériels et de fournitures de voirie
6. Application du règlement visant la mise à disposition de matériels et de fournitures de voirie – Octroi d'une exonération
7. Réalisation d'une analyse institutionnelle et supervision collective du personnel – Marché public

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

8. Fixation des conditions de recrutement d'un employé d'administration D6 – mi-temps- pour l'Office du Tourisme sous régime « Impulsion» ou « APE »
9. Constitution d'une réserve de recrutement d'informaticiens sous régime « APE » - Fixation des conditions de recrutement
10. Régie communale autonome des Sports - Octroi d'une avance sur la dotation ordinaire
11. Ecoles libres d'Assesse et de Courrière – Frais d'internet
12. Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité – Démission d'un membre & Remplacement
13. Aménagement du Cœur de Crupet – Marché public ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet
14. Aménagement de la Plaine de jeux de Crupet – Révision du cahier des charges
15. Commission Paritaire Locale – Révision du Règlement d'Ordre Intérieur

Huis-clos :

1. Désignation d'une animatrice à l'Accueil extrascolaire - Ratification
2. Enseignement - Désignation d'enseignants temporaires - Ratifications

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

WEVERBERGH

